

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE BÂT. A, B, C, D, E NF HQE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

1. Gros œuvre

- Terrassements généraux. Fondations suivant prescription de l'étude de sol.
- Dallage du sous-sol en béton armé suivant étude béton et étude de sol, planchers hauts du sous-sol et planchers des étages en béton armé ou précontraint suivant étude béton.
- Murs de façade superstructure en béton ou en maçonnerie de parpaing béton ou briques suivant mode de construction et étude thermique, murs périphériques sous-sol en béton armé ou pieux destinés à rester apparent.
- Murs séparatifs entre logements et murs séparatifs entre logements et parties communes en béton armé ou placostill.
- Revêtement extérieur : enduit fin traditionnel, brique de parement, pierre collée, gabions, couleur et localisation au choix de l'architecte suivant permis de construire.
- Escaliers communs en béton

2. Toiture - Etanchéité - Zinguerie

- Dalle béton destinée à recevoir un complexe d'étanchéité.
- Etanchéité : Complexe d'étanchéité compris isolant de caractéristique conforme à l'étude thermique, protection par lames bois ou dalles sur plots pour les terrasses accessibles et par gravillons ou complexe végétalisé pour les terrasses inaccessibles.

3. Cloisons sèches - Faux-plafonds - Isolation

- Cloisons de distribution dans le logement de type cloisons sèches PLACOPAN ou similaire de 50 mm d'épaisseur.
- Doublage parois extérieures : complexe isolant épaisseur suivant étude thermique, type PLACOMUR ou similaire.

4. Menuiseries extérieures - Garde-corps - Fermetures

- Menuiseries extérieures en PVC, couleur suivant Permis de construire, ouvrant à la française, à étanchéité et isolation renforcées.
- Vitrage double isolant sur toutes les menuiseries extérieures (épaisseur suivant étude thermique et acoustique).
- Occultation des ouvertures pour les fenêtres et portes fenêtre des pièces principales, suivant plans du Permis de construire, par volets roulants PVC manœuvre par tringle oscillante et électrique pour la baie principale du séjour.
- Garde corps des balcons en serrurerie, choix par l'architecte suivant permis de construire.

5. Menuiseries intérieures

- Porte palière : à âme pleine, 40 mm d'épaisseur équipée d'une serrure à canon de sûreté, fermeture 3 points joint isophonique et seuil à la suisse.
- Portes intérieures de distribution de type ISOPLANE avec décor rainuré à âme alvéolaire de 40 mm d'épaisseur, montées sur des huisseries métalliques ou bois de 50 mm d'épaisseur.
- Façades de placard SOGAL ou similaire, coulissantes pour largeur supérieure à 99 cm, et pivotantes pour largeur inférieure.

6. Cuisines et sanitaires

Cuisine

- T1 à T5 : Ensemble comprenant un évier en résine gris béton avec robinetterie mitigeuse de la marque « GROHE », plan de travail stratifié et crédence stratifiée assortie (hauteur 15 cm).

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE BÂT. A, B, C, D, E NF HQE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

- Meubles haut en mélaminé (portes stratifiées) :

- T1 à T5 :

Deux meubles avec portes battantes, un emplacement avec micro-onde encastré, un meuble avec porte relevable au-dessus micro-onde, une hotte aspirante.

- Meuble bas en mélaminé (portes stratifiées) :

- T1/T2 :

Un meuble sous évier avec porte battante, un meuble sous plaque avec porte battante, lave-vaisselle et plaque vitrocéramique 2 feux.

Un réfrigérateur double porte emplacement libre

- T3/T4/T5 :

Un meuble sous évier avec porte battante, un meuble sous plaque avec porte battante, lave-vaisselle, four encastré, plaque vitrocéramique 3 feux. Un réfrigérateur double porte emplacement libre.

Lave-linge fourni et placé dans la SDB / cuisine / cellier ou placard suivant choix architecte.

Salle de bains

- Suivant plan : Baignoire en acier émaillé, dimension 170 x 70 cm avec robinetterie mitigeur et ensemble douchette de la marque «GROHE» ou bac à douche avec robinetterie mitigeur, barre de douche et ensemble douchette de la marque «GROHE», dimension suivant plan.

- Meuble de SDB :

- T1/T2 et salle d'eau T4/T5 ensemble composé d'une vasque en résine avec fixation murale. Robinetterie mitigeuse de la marque « GROHE », sous vasque meuble avec deux portes et 1 étagère et colonne de rangement suivant plan.

- T3/T4/T5 ensemble composé d'une double vasque en résine avec fixation murale ou encastrée. Robinetterie mitigeuse de la marque «GROHE», sous vasque meuble avec portes et 1 étagère.

- Suivant plan, meuble de SDE composé d'une vasque moulée en résine sanitaire norme NPG, robinetterie mitigeuse, montée sur un meuble deux portes avec 1 étagère.

- Miroir avec rétro éclairage et deux niches 30x30 au-dessus du plan de toilette

- Tablier de baignoire faïencé.

WC

- Ensemble WC bloc cuvette réservoir, à double débit, en porcelaine, abattant double.

Production d'eau chaude

- Production eau chaude sanitaire par chauffe-eau thermodynamique collectif suivant étude thermique.

7. Electricité - Télévision - Téléphone

Electricité

- Installation conforme aux normes en vigueur (C15-100).
- Alimentation en monophasé 220V.
- Disjoncteur différentiel 500 mA, bipolaire 15/60A incorporé au tableau d'abonné.
- Appareillage de marque Legrand série Neptune II, ou similaire.
- Équipement minimum :
 - Séjour : 5 prises, 1 point lumineux en plafond
 - Terrasse : 1 prise étanche
 - Chambre : 3 prises, 1 point lumineux en plafond
 - Salle de bains : 1 point lumineux et une prise
 - WC : 1 point lumineux
 - Cuisine : 1 point lumineux, 4 prises, 1 prise spécialisée, 1 prise 32 A (four ou cuisinière).
 - 1 prise spécialisée dans cuisine ou SDB suivant plan architecte
 - 1 DDAF

Télévision - Téléphone

- Une prise TV dans le séjour et dans la chambre principale.
- Antenne TV collective permettant la réception de la TNT.
- Deux prises RJ45 dans le séjour et une dans la chambre principale.

Interphonie

- Interphone reliant l'entrée de la résidence et chaque appartement par système GSM de type INTRATONE sans combiné intérieur.

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE BÂT. A, B, C, D, E NF HQE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

8. Chauffage

- Séjour : Modules intérieurs de type splits reliés à des pompes à chaleur collectives situées en toiture.
- Chambres : Panneaux rayonnants électriques.
- Sdb : Sèches serviettes électriques.

9. Ventilation mécanique contrôlée

- Ventilation permanente de chaque logement avec entrée d'air frais par grilles dans les menuiseries extérieures des pièces principales, et extraction par bouches dans les pièces de service.

10. Revêtements des sols

Partie habitable

- Toutes les pièces hors chambres : Carrelage de chez BRC grès cérame Ligne GRIS SATINE ou similaire format 45x45 cm. Plinthes assorties.
- Chambres : Revêtement de sol stratifié pose flottante, plinthes assorties. Couleur au choix au choix de l'architecte dans gamme proposée

Terrasse, balcons

- Sol béton finition «lissée» compris suggestions d'accessibilité aux PMR pour tous les logements. Robinet de puisage pour les terrasses en RDC et en attique.

11. Revêtements des murs et des plafonds

Faïence murale, DECOR HEXAGON BLANCO ou similaire dimension 30x60 cm, couleur au choix de l'architecte

- Dans salle de bains faïence toute hauteur en périphérie de la baignoire ou de la douche. Couleurs au choix de l'architecte dans la gamme proposée.

Peinture

- Sur murs de toutes les pièces : peinture lisse de couleur blanche
- Sur plafonds, de toutes les pièces : peinture lisse de couleur blanche

- Sur ouvrages en bois et huisseries : deux couches de peinture glycérophtalique.

12. Petits équipements

Placards aménagés en mélaminé blanc, équipement suivant dimension

- Si largeur inférieure ou égale à 120 cm : une étagère et une tringle ;
- Si supérieur à 120 cm : partie armoire avec une étagère et 1 tringle, et partie rangement avec 3 étagères sur 60 cm de large et tringle sur le reste.

- **Boîtes aux lettres collectives situées à l'entrée de la résidence suivant les demandes de « la poste ».**

13. Parties communes générales à la copropriété

- Ordures ménagères : Local fermé situé à l'entrée de la résidence.
- Locaux vélos situés en sous-sol et en RDC.
- Ascenseur de 630 kg desservant tous les niveaux
- Panneaux photovoltaïques en toiture suivant étude thermique.
- Local France Télécom situé en sous-sol ou RDC suivant prescriptions techniques et préconisations FT
- Espaces verts : Les plantations et l'engazonnement, conformes au permis de construire, seront réalisés après travaux ainsi que la pose d'un éclairage par bornes ou candélabres avec commande par capteur crépusculaire. Arrosage automatique par goutte à goutte.
- Jardins à usage privatif : Jardins engazonnés et délimités par une haie composée de végétaux d'essences variées.

DESCRIPTIF TECHNIQUE SOMMAIRE BÂT. A, B, C, D, E NF HQE

Nota : Le présent descriptif est sommaire, il pourra être légèrement modifié, seul le descriptif conforme à l'arrêté du 10 mai 1968 sera contractuel.

- Clôtures : en périphérie de la résidence, clôtures conformes au Permis de construire.
- Porte métallique basculante : Ouverture automatique commandée par télécommande pour l'accès au parking en sous sol. (Une télécommande par place de stationnement)
- Portillons piétons : Portillons pour accès piétons avec clef sur organigramme, et, pour l'accès principal interphone pour visiteurs commandé depuis les logements.
- Suivant choix du décorateur, porte d'entrée en aluminium à ventouse commandée par un digicode, sols du Hall en carrelage gré cérame, sols des circulations horizontales en moquette, murs traités en revêtement de type vinylique ou textile et éléments décoratifs dans le Hall. Plafonds traités en gouttelette et ou peinture. Eclairage par spots, appliques ou plafonniers. Miroir dans le hall d'entrée.
- Stationnement :
En sous-sol, dallage béton avec marquage au sol et numérotation.
Mise en place de caméras de surveillance dans le sous-sol. Images enregistrées sur disque dur local.

SIGNATURES

.....